

Sécurité

Véhicules hors route

Sur cette page

[Qu'est-ce qu'un véhicule hors route \(VHR\) ?](#)

[Quels sont les dangers liés à la conduite de VHR ?](#)

[Quel type de lieu de travail utilise les VHR ?](#)

[Où peut-on utiliser des VHR ?](#)

[Quels éléments doivent faire l'objet d'une inspection avant d'utiliser un VHR ?](#)

[Quels sont quelques conseils généraux de sécurité pour l'utilisation d'un VHR ?](#)

[Quels sont les conseils à suivre pour voyager en VHR ?](#)

[Que peuvent faire les employeurs pour assurer la sécurité des travailleurs lorsque des VHR sont utilisés ?](#)

[Que faut-il faire quand on travaille avec un VHR ?](#)

Qu'est-ce qu'un véhicule hors route (VHR) ?

Les véhicules tout-terrain ont une définition large et comprennent un large éventail de véhicules utilisés à la fois pour le travail et les loisirs, notamment :

- les motoneiges;
- les véhicules tout-terrain (VTT) (également appelés « quatre-roues »), qu'il s'agisse de véhicules simples ou de véhicules à deux places;
- les motocyclettes tout-terrain;
- les véhicules utilitaires tout-terrain/véhicules tout-terrain côte à côte (également appelés « argos », « rhinos » et « razors »).

Les VHR sont conçus pour être des véhicules hors route et pour être utilisés dans des environnements difficiles tels que les routes non publiques et les chemins. Bien que d'autres véhicules tels que les jeeps, les camions, les VUS et d'autres véhicules à moteur sur route puissent être utilisés hors route, le présent document porte sur les véhicules conçus principalement pour une utilisation hors route.

Par exemple, les véhicules tout-terrain (VTT) sont des équipements motorisés spécialisés qui sont généralement des véhicules sans toit et à quatre roues, avec des pneus surdimensionnés, à bande de roulement profonde et à basse pression ou non pneumatiques. Le conducteur est assis sur un siège ressemblant à une selle et dirige le véhicule à l'aide d'un guidon. Les VTT peuvent atteindre des vitesses de 100 km ou plus, et pèsent environ 360 kg (environ 800 lb). Ils peuvent également être manœuvrés rapidement. Ils sont conçus pour être à « conduite active », c'est-à-dire que les mouvements du corps du conducteur aident à contrôler le VTT. Tous les VTT fabriqués à l'heure actuelle ont quatre roues. Bien qu'ils ne soient pas recommandables, il peut encore y avoir des VTT à trois roues. Pour des raisons de sécurité, les fabricants ont cessé de fabriquer les modèles à trois roues en 1988.

Quels sont les dangers liés à la conduite de VHR ?

Le capotage est un risque grave et l'une des causes les plus fréquentes de blessures. Les capotages sont souvent dus à :

- la capacité d'atteindre des vitesses élevées;
- l'absence de protection pour le conducteur;
- le centre de gravité élevé du véhicule;
- l'empattement relativement étroit du véhicule

Certains VHR sont équipés d'une protection contre le capotage fournie par le fabricant et d'autres dispositifs de sécurité tels que des ceintures de sécurité et des repose-pieds. En l'absence de protection contre le capotage, de cages de sécurité ou de ceintures de sécurité (ou si elles ne sont pas utilisées), les conducteurs et les passagers peuvent être éjectés du véhicule ou rester coincés sous le véhicule en cas de capotage. Les incidents peuvent entraîner des blessures graves, voire la mort.

D'autres incidents se sont produits dans les cas suivants :

- conduite sur ou le long d'une autoroute;
- transport d'un passager;
- manque de port ou d'utilisation d'équipement de protection, notamment un casque et une ceinture de sécurité;
- conduite sans formation ou supervision appropriée;
- VHR ou d'équipement en mauvais état.

Quel type de lieu de travail utilise les VHR ?

Les VHR peuvent être utilisés sur divers lieux de travail, par exemple :

- Professionnels de la sécurité et d'application de la loi
 - Chantiers de construction
 - Opérations d'aménagement paysager
 - Services médicaux d'urgence ou professionnels de la recherche et du sauvetage
 - Arpentage et gestion des terres
 - Opérations militaires
 - Exploration minière
 - Entretien des pipelines
 - Agriculture, y compris l'élevage
 - Activités forestières, y compris les pompiers ou le travail dans les forêts et autres zones de nature sauvage
-

Où peut-on utiliser des VHR ?

En général, les VHR sont utilisés hors route et peuvent traverser (mais pas emprunter) les autoroutes. Certaines administrations peuvent autoriser les VHR à circuler sur l'accotement d'une route si cela peut se faire en toute sécurité. Les autorités locales, comme votre municipalité, peuvent avoir des règlements qui autorisent ou limitent les routes qui peuvent être empruntées et à quelle période de la journée ou de l'année. Pour connaître les détails exacts, consultez les autorités de votre région, notamment votre municipalité, les services d'application des lois sur la circulation routière (la police) ou le gouvernement provincial.

Quels éléments doivent faire l'objet d'une inspection avant d'utiliser un VHR ?

Inspectez toujours le véhicule avant chaque utilisation. Suivez les instructions du fabricant. Consignez vos constatations dans un journal ou un livre d'inspection, avec votre nom et la date. N'utilisez pas le VHR si vous relevez certains éléments préoccupants.

Éléments à vérifier avant de démarrer le VHR :

- Le manuel du fabricant est-il disponible?
- Examinez le journal et les dossiers d'entretien. Y a-t-il des points préoccupants?
- Le réservoir d'essence est-il plein?
- Le niveau d'huile est-il approprié?

- Est-ce que chacun des pneus semble être en bon état (p. ex. ils ne bougent pas quand on les pousse, les boulons sont serrés, la pression d'air est correcte, il n'y a pas de zones usées ou de coupures)? S'il s'agit d'un véhicule à chenilles, sont-elles alignées et en bon état?
- Votre équipement de protection individuelle (EPI) est-il présent et en bon état de fonctionnement (p. ex. la mentonnière fonctionne, la visière ou les lunettes de protection offrent une bonne visibilité)?
- Les trousse de premiers soins et d'urgence sont-elles présentes et correctement approvisionnées?
- Y a-t-il une trousse de réparation des pneus?
- Les repose-pieds, les câbles et les lignes sont-ils en bon état (aucun signe d'usure ou de rupture)?
- Y a-t-il des objets ou des articles qui pourraient s'emmêler dans les roues ou les essieux ?

Lorsque le VHR est en marche :

- Les phares et les voyants fonctionnent-ils?
- Le guidon tourne-t-il comme prévu?
- L'accélérateur continue-t-il de fonctionner en douceur, quelle que soit la position du guidon?
- Lorsque vous avancez lentement, les freins fonctionnent-ils sans saisir ou tirer?
- Le véhicule est-il équipé d'une longe d'interrupteur? Le moteur s'arrête-t-il immédiatement de tourner lorsque la longe est retirée?
- Le moteur s'éteint-il en douceur lorsqu'on le coupe ?

Quels sont quelques conseils généraux de sécurité pour l'utilisation d'un VHR ?

Voici quelques conseils pour une utilisation sûre :

- Suivez les instructions du fabricant. Lisez le manuel d'utilisation.
- Portez de l'équipement de protection individuel (EPI) approprié. L'EPI comprend généralement un casque homologué avec mentonnière, une protection oculaire (visière ou des lunettes), une protection auditive et des vêtements adaptés aux conditions, tels que des manches et des pantalons longs, des gants et des bottes à bouts serrés.
- Utilisez les ceintures de sécurité, si elles sont fournies.

- Ne transportez un passager que si le VHR est conçu pour transporter une personne supplémentaire. Si le véhicule est équipé de repose-pieds pour passager, le passager doit être en mesure de les atteindre avec ses pieds.
- Maintenez le véhicule en bon état de fonctionnement.
- Inspectez le véhicule avant chaque utilisation.
- Si le VHR est transporté sur un véhicule ou une remorque, chargez et déchargez en toute sécurité en utilisant des rampes à surface antidérapante.
- Sachez comment utiliser en toute sécurité tout outil et accessoire, tel qu'une tondeuse, un chargeur frontal ou un attelage. Assurez-vous de savoir comment chaque outil ou accessoire peut affecter la stabilité et le maniement de votre VHR.
- Sachez comment transporter des fournitures sur le VHR en toute sécurité. Assurez-vous que tous les articles sont équilibrés, sécurisés et chargés sur les supports fournis.
- Vérifiez les prévisions météorologiques avant de partir, habillez-vous en conséquence et emportez tout matériel ou équipement nécessaire.
- Donnez toujours au lieu de travail (ou à une autre personne) des informations sur votre itinéraire et votre destination, ainsi que l'heure à laquelle vous pensez arriver ou revenir.
- Conduisez à une vitesse sûre compte tenu de vos capacités, de votre niveau de compétence, des conditions météorologiques actuelles et du terrain que vous traversez.
- Soyez conscient des dangers potentiels que vous pourriez rencontrer, tels que des arbres, des souches, des ornières, des rochers, des ruisseaux, des ravins, des branches, des fils, des lignes (p. ex. des cordes à linge), etc.
- Emportez des trousse de premiers soins et d'urgence ainsi qu'un téléphone portable (attention aux zones où il peut ne pas y avoir de réseau).
- Si le VHR est laissé sans surveillance, éteignez-le ou empêchez-le de bouger en serrant le frein, en mettant la transmission en stationnement si possible et en utilisant des cales s'il y a un risque de roulement.
- Ne conduisez pas de véhicule si vous êtes ou pensez être en état d'ébriété (les amendes et les sanctions sont les mêmes que pour la conduite de véhicules à moteur).
- Ne laissez pas vos pieds ou des objets (y compris des vêtements amples ou des lacets) pendre, car ils pourraient se prendre dans les roues ou les chenilles.
- Ne dépassez pas la capacité de traction ou de remorquage ou les limites de poids spécifiées par le fabricant.
- Ne transportez pas de passagers, sauf si le véhicule est conçu à cet effet.

Quels sont les conseils à suivre pour voyager en VHR ?

- Consultez le manuel du fabricant pour connaître les limites concernant la pente (inclinaison d'une colline) que le véhicule est conçu pour franchir en toute sécurité.
- Regardez devant vous et planifiez toujours votre route. Demeurez attentif à ce qui se passe autour de vous et faites attention à la voie que vous empruntez.
- Avant d'emprunter un itinéraire qui peut présenter des dangers, marchez d'abord sur l'itinéraire. Faites attention aux éléments suivants :
 - sol instable;
 - roches détachées;
 - trous profonds;
 - branches basses;
 - manque d'espace pour faire demi-tour en toute sécurité.
- Gardez une distance de sécurité entre vous et les autres VHR de votre groupe.
- N'utilisez pas le VHR lorsque des piétons sont à proximité.

Que peuvent faire les employeurs pour assurer la sécurité des travailleurs lorsque des VHR sont utilisés ?

- Établir une procédure ou une politique de travail sécuritaire concernant l'utilisation et l'entretien sécuritaires des VHR.
- Maintenir tous les véhicules en bon état de fonctionnement.
- S'assurer que les travailleurs comprennent comment monter sur un VHR et conduire en toute sécurité. Envisager d'exiger la réussite d'un cours de formation pratique sur la sécurité des VHR dispensé par un instructeur qualifié avant d'autoriser des personnes à conduire des VHR.
- S'assurer que les travailleurs utilisent un VHR adapté à leur taille et à leur âge. Il peut y avoir des restrictions concernant la conduite des jeunes travailleurs (en particulier les personnes de moins de 16 ans) dans votre région.
- Exiger des conducteurs qu'ils utilisent de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Repérer et marquer – et éliminer si possible – les dangers tels que les excavations, les tranchées et les câbles qui pourraient être présents afin que les conducteurs puissent les voir et les éviter facilement sur le chantier.

- Établir des politiques de conduite et d'entretien qui respectent les directives du fabricant, la capacité de transport et de remorquage spécifiée et les restrictions relatives aux passagers.
- Reconnaître que les lois relatives aux VHR varient d'une province à l'autre. En général, les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide et peuvent avoir besoin d'un permis d'immatriculation pour le VHR. Les plaques d'immatriculation et l'assurance sont généralement requises lorsqu'on ne se trouve pas sur une propriété privée. Établir des procédures pour les travailleurs qui [travaillent seuls](#) ou [hors site](#).

Que faut-il faire quand on travaille avec un VHR ?

Le travailleur doit faire ce qui suit :

- Recevoir une instruction et une formation sur la conduite et l'utilisation sécuritaires d'un VHR avant d'utiliser le véhicule.
- Conduire le VHR uniquement s'il se sent capable de le faire en toute sécurité.
- Respecter les procédures de sécurité au travail de son lieu de travail et les conseils généraux fournis dans ce document.
- Toujours porter l'EPI recommandé.
- Faire part de toute préoccupation à son employeur.
- Suivre les autres procédures de sécurité pertinentes, comme celles relatives au travail seul, selon les besoins.

Date de la première publication de la fiche d'information : 2021-05-14

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-05-14

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.